

# Maison de retraite Sainte-Sophie

SIRET : 268 200 045 00014

661, rue du Pézoulat – 82170 Grisolles

Tél : 05.63.27.13.00 - Fax :

05.63.68.05.53

Courriel : mdrgrisolles@orange.fr

Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD)

## PLAN BLEU EHPAD DE GRISOLLES

### **1/ Convention avec un établissement de santé proche**

L'EHPAD de Grisolles a signé une convention avec le Centre Hospitalier de Montauban le 27 juin 2005 afin de faciliter la prise en charge des résidents en cas de période de canicule.

Le référent canicule inscrit dans cette convention est Mme LEROUSSEAU, Cadre de santé.

La convention s'applique en cas de déclenchement par le préfet de l'alerte 2 « mise en garde et action » (ancien niveau 3).

Une fiche de liaison (annexe n°1) doit être transmise dans le cas d'une décision de transfert du résident en relation avec le SAMU 82 ou le médecin coordonnateur.

### **2/ Sensibilisation du personnel aux bonnes pratiques préventives**

Le Plan Bleu de l'établissement est expliqué au personnel qui doit en connaître le contenu et s'y conformer.

Régulièrement lors des transmissions, le cadre de santé ou les infirmières informent le personnel des mesures préventives à mettre en place dans le cadre de la gestion du risque chaleur.

Les protocoles pour l'hydratation des résidents et la préservation d'une température adaptée dans les locaux communs (25°C) sont expliqués.

Le médecin coordonnateur rappelle régulièrement les principes à respecter et les

signes annonciateurs d'un coup de chaleur ou d'une déshydratation.

Une information écrite à la disposition du personnel est diffusée.

### **3/ La désignation d'un référent responsable en situation de crise notamment pour les relations avec les services de la DTARS et du Conseil Général**

#### Coordinateur canicule

- La Directrice;
- en cas d'absence : le directeur de permanence (voir tableau des gardes juin à septembre joint)

#### Référent médical :

- le médecin coordonnateur : François BERTAUD DU CHAZAUD  
MR Grisolles : 05 63 27 13 00                      portable : 06 70.71.83.98

#### Référent soignant :

- L'infirmière référente ou son représentant

### **4/ Installation de pièces rafraîchies**

- Salle à manger du rez-de-chaussée, salle d'animation, salle de réunion, couloir zone A.
- Installation de ventilateurs.

### **5/ Information des résidants et de leurs familles**

Un courrier ou un affichage a destination des familles et à leurs proches sera réalisé afin de les informer de la mise en œuvre du Plan Bleu mis en place dans l'établissement et de les sensibiliser vis à vis du risque chaleur.

Il leur est conseillé d'inciter leur proche à boire lors de leurs visites, de leur apporter des vêtements en coton adaptés à la chaleur et éventuellement d'installer des ventilateurs aux normes de sécurité (le signaler au secrétariat).

Des affiches d'information communiquées par la DTARS sont mises en place dans les lieux de passage.

Dès qu'il en a l'occasion, le personnel rappelle aux résidants la nécessité de boire.

## **6/ Information des bénévoles :**

*Les bénévoles sont informés de la mise en place du Plan Bleu et il leur est conseillé d'inciter les résidents à boire lors de leurs interventions.*

*Il leur est également demandé leur accord pour une éventuelle aide lors du déclenchement du niveau 2 du plan canicule afin de renforcer la distribution de boissons.*

## **7/ Protocole sur les modalités d'organisation de l'établissement en cas de crise**

### **A / Pendant toute la durée de la veille saisonnière :**

- L'équipe est vigilante par rapport à l'état général des résidents.
- Des relevés de température sont effectués quotidiennement et un **seuil de vigilance** ainsi qu'un **seuil d'alerte** sont déterminés pour déclencher des mesures appropriées et informer les personnes concernées.

### **Surveillance des températures :**

- Trois thermomètres à l'intérieur : salon zone A, salon zone B, couloir de l'infirmier à la chapelle zone C
  - Un thermomètre à l'extérieur : sur la porte donnant dans le patio à côté de la lingerie
- Tous les jours les températures sont relevées entre 13h et 14h par le poste 50 et entre 0h et 1h par le personnel de l'équipe de soins.

### **B / Seuil de vigilance :**

- entre 21°C et 25°C la nuit à l'intérieur des locaux (relevé de 5h)
- entre 25°C et 30°C le jour à l'intérieur des locaux (relevé de 11h)

Lorsque ce seuil est atteint, l'infirmier en poste est alerté par l'agent ayant effectué le relevé ; la copie des relevés de température est transmise à la direction ainsi qu'au cadre dans les plus brefs délais (à 12h au plus tard).

L'infirmier présent aux transmissions informe le personnel en poste que le seuil de vigilance est atteint et rappelle les mesures appropriées à ce seuil.

## Mesures :

- Des fontaines sont à disposition des résidants et des familles en salle à manger et les couloirs.
- L'infirmier en poste vérifie les stocks de matériel nécessaire (brumisateurs, eau gélifiée, perfusions) et établit une commande en cas de besoin.
- Si le seuil est franchi dans la salle à manger et le salon, l'agent en charge du relevé met en route le climatiseur de manière à avoir une température de 25°C et sans jamais avoir une différence de plus de 5°C avec l'extérieur.
- Distribution de boissons dans les chambres. Une stimulation à la boisson doit être systématiquement effectuée (rappel du principe d'une hydratation minimale de 1,5L par jour).

## Conduite à suivre pour la distribution des boissons :

- ↳ Proposer un large choix de goût et température.
  - ↳ Rester présent quand le résidant boit et attendre qu'il finisse son verre.
  - ↳ Remplir à nouveau le verre avant de partir.
  - ↳ En cas de résidant ayant un risque de fausse route : proposer de l'eau gélifiée
  - ↳ Veiller à l'état de l'eau appartenant au résidant (bouteille ouverte depuis plusieurs jours etc.)
- Hydratation des résidants à l'occasion de ces passages en chambre avec des serviettes humides ou les brumisateurs en place sur les chariots ou dans les chambres.
  - Les literies sont modifiées pour plus de confort : un drap est ajouté pour éviter les désagréments liés aux housses plastifiées.
  - Les protections contre l'incontinence sont adaptées afin d'éviter la macération et les contrôles et changes sont plus fréquents.

Toute modification observée quant à l'état général d'un résidant est signalée à l'infirmier.

## **C/. Précautions à prendre pendant la canicule**

- Vérifier la bonne marche des équipements de rafraichissement d'air.
- Ecouter les alertes météo et mettre en place les précautions correspondantes.
- Suivre le protocole d'hydratation ci-joint et faire une fiche d'hydratation pour tous les résidants à risque mentionnées dans le classeur.
- Eviter tout déplacement intempestif.
- Mettre des vêtements frais en coton.
- Mobiliser les personnels et bénévoles (cf liste des numéros de téléphone mise à jour)
- Réaffecter certains postes tels que l'administration et l'animation au service des résidants.
- Notifier les hospitalisations liées à la canicule et créer une fiche d'événement indésirable pour l'IDE qui transmettra à la direction.
- Faire part de toute difficulté liée à la prise en charge des résidants.
- La cuisine tiendra des glaçons à disposition pour rafraichir les résidants, les repas seront constitués de crudités et de plats froids.
- Les eaux gélifiées seront données en quantité abondante et tenues au frais avant leur utilisation ;
- Les ateliers distribueront des boissons et de vaporisateurs en quantité suffisante.
- Les ventilateurs seront mis à disposition et de nouveaux achats pourront être faits si nécessaire.

#### **D/ Seuil d'alerte :**

- +de 25°C la nuit à l'intérieur des locaux
- +de 30°C le jour à l'intérieur des locaux

Les mêmes mesures décrites ci-dessus sont mises en place.

La distribution de boissons en chambre est renforcée.

## **Protocole d'organisation de l'établissement en cas de crise.**

### **1. Déclenchement de l'alerte**

L'alerte est déclenchée par le Préfet ou le Président du Conseil général du Tarn et Garonne

Elle comporte 3 niveaux :

- **Niveau 1** : Veille saisonnière. En place du 1er juin au 31 août
- **Niveau 2** : mise en garde et actions (Miga)
- **Niveau 3** : Mobilisation maximale

### **Seuil de déclenchement du niveau 2 du plan canicule :**

- + de 36°C le jour à l'extérieur pendant 3 jours et + de 21°C la nuit à l'extérieur pendant 3 nuits : déclenchement du niveau 2 par le préfet.

A partir du déclenchement d'une alerte de niveau 2, une cellule de crise est réunie par le coordinateur de canicule qui est responsable de l'organisation.

### **2 Cellule de crise**

La cellule de crise est composée :

- du coordinateur canicule et de son suppléant
- du référent médical
- du référent soignant
- du représentant de la cuisine
- du représentant des services techniques

En outre le coordinateur canicule peut inviter toute personne dont les compétences peuvent être utiles

### **3 Mission de la cellule**

La cellule de crise a pour objet d'étudier de proposer et de décider des mesures à prendre notamment sur :

- La mobilisation des agents et le rappel des personnels en congés
- L'adaptation des plannings pour recentrer l'activité autour des tâches d'hydratation et de surveillance des signaux d'alerte et de dégradation de l'état des personnes par le biais :
  - de la réaffectation des agents du service d'entretien et du service administratif
  - d'heures supplémentaires des agents à temps partiel
  - de recrutement de personnel supplémentaire

- L'aménagement temporaire des locaux pour limiter les effets de la canicule
- La mobilisation des familles bénévoles autour des tâches
  - d'aide à une utilisation optimale des pièces
  - d'aide aux transferts de résidents vers les locaux rafraîchis
  - d'aide à l'hydratation des résidents.
- Le niveau des stocks des produits de prévention et de lutte contre les effets de la chaleur, et les commandes éventuelles de nouveaux produits

#### **4. Fonctionnement de la cellule de crise**

Les réunions de la cellule de crise sont décidées par le coordinateur canicule.

Les décisions de la cellule de crise font l'objet d'un compte rendu qui est affiché.

## ANNEXE 1: Fiche de liaison avec le CH de Montauban

## ANNEXE 2: Fiche de suivi

Les agents dont les noms suivent reconnaissent avoir eu connaissance du document Plan Bleu qui organise les services afin d'anticiper tout problème lié à la chaleur et s'engagent à suivre les protocoles prévus.

<b>AGENTS</b>	<b>DATE</b>	<b>EMARGEMENT</b>
BACAICOA Magdalena		
BALY Viviane		
BAYLE Elodie		
BEN BASSOU Diezen		
BENOUADAH Alexandra		
BERTAUD DU CHAZAUD François		
BIN Stella		
BLAZY Marie-Thérèse		
BOULEFRED Maryse		
BOUSCATIER Nadine		
BRAYE Céline		
BRINGUIER Marie-Thérèse		
BRUNO Myriam		
CARTIER Christelle		
CAZAJOULS Gaëlle		
CAZENEUVE Jessica		
CLAUDE Victoria		
CIPRIANO Jeannette		
CLAVEL Corinne		
CIRODDE Marjorie		
COLDEFY Sylvie		
CORBEEL Odette		
DERRADJI-AOUAT Selma		
DUCASTEL Barbara		
DULOT Valérie		
GALY Francis		
GARDES Florient		
GARNIER Valérie		
GENTILLET Jean-Denis		
GEOFFROY Véronique		
GERINEC Mélanie		
GIRAL Valérie		

GODART Serge		
GUY Véronique		
HALLAMI Nadia		
IBRES Josette		
JOURDA Marie-Pierre		
LADUYE Jennifer		
LAMOLINAIRIE Cindy		
LANCHANTIN Patricia		
LATOUCHE Michelle		
LAURET Agnès		
LEBOURG Anaïs		
LEROUSSEAU Valérie		
MAIQUES Marie		
MARCELLIN Stéphane		
MEYROUS Lisette		
MIRAILH Brigitte		
MIRANDA Sandrine		
MUTSAERTS Cynthia		
NAVA Yolande		
OUSTRIERES Laëtitia		
POTTIER Joëlle		
REDON Nadine		
RENAUDIN Paola		
RESTOUX Magali		
RICHE Alexandra		
ROUGES Jennifer		
TARROUX Yveline		
TOURNIE Michelle		
VALIN Marie Cécile		